

Compte financier et compte administratif "eau" de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2020

Délibération 2021-027

Exposé

Le budget d'Eau de Paris est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement. Le compte administratif présenté en annexe est établi selon les normes réglementaires qui découlent de cette instruction comptable.

La présente délibération concerne le budget principal EAU de la régie.

Le présent exposé analyse, pour l'année 2020, les constatations du compte administratif du budget principal de l'eau, conforme au compte financier établi par l'Agent Comptable d'Eau de Paris.

SYNTHESE

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 285,8 M€. Parallèlement, le montant des recettes d'exploitation s'élève à 298,7 M€. Le résultat comptable de l'exercice 2020 s'élève ainsi à 12,9 M€. Cet excédent fera l'objet, après l'adoption du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 81,5 M€ et les recettes d'investissement s'élèvent à 81,7 M€. Le solde d'exécution sur la section d'investissement enregistre ainsi un excédent de 0,2 M€, auquel s'ajoute celui de l'exercice 2019.

Eau de Paris n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire en 2020 pour financer ses investissements.

Le détail de l'exécution du budget principal de l'eau, exercice 2020, section d'exploitation et section d'investissement, est présenté ci-après.

A. SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses s'élèvent à 285,8M€ et les recettes à 298,7M€.

Le résultat de l'exercice ressort ainsi à 12,9M€, en baisse de 16,7 M€ par rapport à 2019 (29,6 M€), mais supérieur de 10,5 M€ au résultat prévisionnel tel qu'estimé au budget supplémentaire (BS) 2020 (2,4 M€). Cet écart s'explique par une sous-exécution du budget en dépenses d'exploitation à hauteur de 21,2 M€ alors que les recettes sont elles-mêmes inférieures aux prévisions à hauteur de 10,7 M€. L'analyse de ces écarts, dans un exercice budgétaire particulièrement perturbé par la crise sanitaire, est détaillée ci-après.

1- DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses de l'exercice 2020 s'élèvent à 285,8 M€, soit 21,2 M€ de moins que le montant des crédits inscrits au BS 2020, ce qui correspond à un taux d'exécution de 93,1 %. Cet écart porte majoritairement sur :

- Les charges générales (chapitre 11) : - 7,6 M€ ;
- Les charges de personnel (chapitre 12) : - 0,3 M€ ;
- Les redevances (chapitre 14) : -5,5 M€ ;
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) : -6,8 M€ ;
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : -0,5 M€.

Par rapport à 2019, les dépenses d'exploitation 2020, enregistrent une baisse globale de 11,9 M€, qui résulte d'une baisse des charges à caractère général (-3,3M€) et des atténuations de produits (-8M€) qui

correspondent au reversement des redevances collectées auprès de l'abonné parisien sur la facture d'eau.

CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Les « charges à caractère général » regroupent les crédits nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement, c'est-à-dire les dépenses récurrentes telles que les fournitures et consommations courantes (fluides, fournitures « petit entretien » et administratives, prestations de service), l'entretien des installations (réparations, maintenance, nettoyage), ainsi que les impôts locaux et une partie des taxes liées à l'eau, lorsqu' Eau de Paris en est le redevable direct.

Les crédits inscrits au BS 2020 pour le chapitre 011 « charges à caractère général » à hauteur de 83,97M€ ont été consommés à hauteur de 76,37M€, soit un taux de consommation de 91 %.

Ce chapitre de dépenses a baissé de 3,3 M€ entre 2019 et 2020 en raison de l'impact de la pandémie sur l'activité d'Eau de Paris.

Sur la période 2015-2020, l'évolution moyenne annuelle de ce chapitre s'établit ainsi à -2,7%, bien en-deçà de la cible prévue au contrat d'objectifs (+1%).

Les principales baisses concernent :

- Les travaux réalisés pour le compte de tiers (-3,1 M€) : ce poste qui varie d'une année sur l'autre en fonction des travaux d'aménagement à Paris, a connu une forte baisse en 2020 en raison de l'effet conjugué du moratoire sur les travaux en période pré-électorale et du ralentissement de l'activité économique. Ces dépenses sont compensées par des recettes de même montant et ont donc un impact nul sur les soldes de gestion de la régie,
- Les redevances refacturées aux abonnés (-2,1 M€), celles-ci étant assises sur les volumes prélevés et consommés,
- Les prestations externes, tels que les honoraires, événements ..., (-0,5 M€) ; conséquence de la pandémie sur une partie de l'activité de la régie liée à des manifestations rassemblant du public.

En revanche, certains postes ont augmenté ; les variations les plus notables portant sur :

- Les dépenses d'électricité (+1M€), la forte baisse des volumes produits n'ayant pas compensé la hausse, annoncée lors de l'adoption du budget primitif 2020, des tarifs de fourniture d'électricité,
- Les dépenses de produits chimiques (+0,4M€) qui, à l'instar des dépenses d'électricité, ont augmenté malgré une baisse des volumes produits en raison d'une augmentation des tarifs et de la nécessité de renouveler plus fréquemment certains filtres de charbons actifs en grains,
- Les polices d'assurances en responsabilité civile (+0,8M€) à la suite de la relance du marché d'assurance sur les dommages aux biens. Celle-ci s'est traduite par une très forte hausse du montant des primes en conséquence de sinistres importants enregistrés par la régie en 2017 et 2018.

CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Ce chapitre totalise un réalisé de 74,43M€ pour 74,70M€ de crédits ouverts, soit un taux de réalisation des crédits de 99,6 % par rapport au BS 2020. Le réalisé est stable par rapport à l'exercice 2019. La même tendance est observée sur la période 2015-2020.

L'effectif moyen 2020 (ETPT) de 865,25 est en très légère baisse par rapport à l'exercice 2019 (867,95). Les salaires et traitements, stables par rapport à l'année dernière, incluent la hausse mécanique des salaires d'un montant de 0,8M€, compensée par l'effet noria.

Au sein de ce chapitre, quelques variations notables ressortent sur les rubriques suivantes :

- A la baisse :
 - o Les charges URSAFF (-0,6M€), à la suite de l'ajustement du taux de charges appliqué aux provisions sur congés,

- Les cotisations retraites (-0,5M€), en raison de la prise en compte en 2019 d'une charge à payer de 560K€ pour couvrir la fin du coût induit par un régime spécifique de complémentaires retraites (Ex-CT1), hérité des anciens contrats de délégation.
- A la hausse :
 - Les primes et gratifications (+0,6M€), suite, notamment au versement d'une prime exceptionnelle aux salariés étant intervenus sur site durant le premier confinement (135 K€), sur le modèle de la prime versée par la Ville de Paris,
 - Les cotisations mutuelles (+0,2M€).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre comporte les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les redevances pour brevets et licences. Les crédits inscrits ont été consommés à hauteur de 243,6K€, montant sensiblement en retrait par rapport à 2019 (425,7K€), pour un nombre similaire de créances irrécouvrables que les exercices précédents. Cette variation résulte principalement de la baisse des dépenses en redevances sur brevets (-86k€) et des pertes sur créances irrécouvrables (-102K€).

Au regard du montant facturé annuellement par Eau de Paris, les sommes constatées en non-valeur demeurent très faibles, reflet des très bons taux de recouvrement obtenus par l'agence comptable. De ce point de vue, l'année 2020, malgré l'impact de la pandémie sur le contexte économique, n'aura pas connu la dégradation un temps redoutée.

CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Les charges d'intérêts générées par l'endettement d'Eau de Paris continuent de décroître, Eau de Paris n'ayant pas contracté de nouvel emprunt. Le montant passe de 1M€ en 2019 à 864K€ en 2020. Les intérêts relèvent majoritairement des emprunts transférés par la ville de Paris (budget annexe de l'eau) à la création de l'EPIC, pour couvrir les frais relatifs aux travaux de déviation de réseaux dans le cadre du tramway.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Ce chapitre présente un montant global de dépenses de 2,8M€, stable par rapport à 2019.

Ce chapitre comporte deux types de dépenses bien distincts :

- Les pénalités, intérêts moratoires, annulations de titres sur exercices antérieurs et charges exceptionnelles diverses pour un total de 1,7 M€, dont le poste principal est l'annulation de titres sur les exercices antérieurs à 2020 pour un montant de 1,6 M€. Celui-ci présente une augmentation élevée par rapport à l'exercice 2019 (+0,6M€), en raison des corrections d'estimations de consommations d'eau, consécutives à la mise en place de nouveaux compteurs,
- Les subventions de fonctionnement versées par Eau de Paris, pour un total de 1,1 M€, comprenant les actions menées dans le cadre de la protection de la ressource pour répondre à l'objectif de restauration et de protection de la qualité de l'eau sur le long terme (0,3 M€) et des actions sociales (0,8 M€) menées par Eau de Paris (dont 0,6 M€ de versement au Fonds de Solidarité Logement, en hausse de 0,1M€ par rapport au montant versé par Eau de Paris en 2019).

DOTATION AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS (CHAPITRE 68)

Ce chapitre enregistre les dotations pour risques et charges comptabilisées par Eau de Paris. Leur montant atteint 3,4M€ en 2020.

Le montant des dotations aux provisions constatées au titre de l'exercice 2020 se répartit comme suit :

- Provisions pour litiges : 234K€ (litiges facturation, réclamations exécution marchés publics, etc.) ;
- Provisions pour dégâts des eaux : 853K€ (sinistres pouvant affecter le réseau de distribution) ;
- Provisions pour pensions et obligations similaires (indemnités de fin de carrière et abondement de compte épargne temps) : 31K€ ;
- Provisions pour gros entretien (travaux de curage et de renouvellement des charbons actifs en grain) : 2,1M€ ;
- Autres provisions (risque de dépréciation des créances clients (impayés) : 221K€.

Le principe de passation de ces provisions a été approuvé par la délibération 2020-093 présentée au Conseil d'administration du 18 décembre 2020.

OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042)

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements, ainsi que la valeur nette comptable résiduelle des éléments d'actifs réformés. Le montant inscrit au budget 2020 s'élevait à 52,6 M € : 44,3M€ au titre de la dotation aux amortissements et 8,2M€ de sorties d'actifs liées au renouvellement des équipements de télérelève et des compteurs non amortis.

Le montant finalement enregistré en 2020 au chapitre 042 s'élève globalement à 45,75M€ dont 37,76M€ au titre de la dotation aux amortissements et 7,99M€ au titre de la sortie d'actifs non totalement amortis. La différence observée de 6,6M€ sur le premier poste, par rapport aux prévisions du BS, s'explique par la révision de certaines durées d'amortissement, suivant les dispositions de la délibération 2020-77, approuvée par le Conseil d'administration.

2. RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes constatées en section d'exploitation s'élèvent à 298,75M€ pour un montant prévisionnel de recettes budgété à 309,42M€ au BS 2020, soit un taux de réalisation de 96,5 %.

Les recettes de l'exercice 2020 sont inférieures de 28,5 M€ par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par l'impact très marqué de la crise sanitaire sur les recettes d'Eau de Paris. L'élément le plus notable concernant les ventes d'eau aux abonnés parisiens avec une consommation à 149,5Mm³, en retrait de 14,6Mm³ par rapport à 2019 (soit -9,8%).

Ce choc inédit a pu être amorti en 2020 par les finances de la régie, grâce à leur situation initiale satisfaisante et à la gestion saine mise en œuvre ces dernières années, comme cela avait été noté au moment de l'adoption du budget prévisionnel. Il n'en obère pas moins la capacité d'autofinancement de l'entreprise publique et, si les consommations ne retrouvaient pas leur niveau préalable à la crise sanitaire (diminution durable des flux touristiques vers la capitale, maintien d'une forte proportion de télétravail en région parisienne, impact sur la démographie parisienne), reviendrait à une accélération significative de l'effet-ciseaux. Ce changement de régime économique, si ce n'est de modèle économique, appelle à renforcer encore la vigilance de la régie sur ses dépenses de tous ordres, alors que lors du débat d'orientation budgétaire, un réexamen de la question du prix de l'eau était envisagé en 2023.

Le détail des évolutions des recettes est détaillé ci-après par chapitre.

ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Ce chapitre dont le montant total s'élève à 3,42M€ comporte deux postes distincts :

- La constatation des stocks qui s'élève à 2,42M€ contre 2,16M€ en 2019 ;
- Les remboursements perçus sur rémunération du personnel (sécurité sociale et mutuelles) : 1M€, contre 866K€ en 2019.

VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES (CHAPITRE 70)

Les produits relevant du chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises », inscrits au budget pour 287,77M€ ont été réalisés à hauteur de 276,02M€ au titre des produits rattachés à l'exercice, soit un taux de réalisation de 95,9 %.

Ce chapitre enregistre une baisse de 26,5 M€ par rapport à 2019 qui se concentre sur :

- Les consommations en eau potable des abonnés parisiens avec des volumes affichant -14,6Mm³, soit une diminution de recettes de 14,6M€,
- Les redevances assises sur les consommations d'eau et collectées auprès des abonnés : -9,8M€,
- Les ventes de travaux à des tiers avec -3M€, en raison du ralentissement de l'activité économique.

Les ventes d'eau non potable, quant à elles, ont augmenté de 0,8M€, conformément à la trajectoire prévue au plan d'affaires ENP 2015-2020.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Ce chapitre enregistre deux types de recettes :

- Des revenus d'immeubles, occupations et droits de passage perçus sur le domaine géré par Eau de Paris pour un montant de 735,85K€ ;
- Des produits divers de gestion courante qui, depuis 2018, incluent la refacturation du budget annexe vers le budget principal, à hauteur de 2,89M€ sur cet exercice (en hausse de 326k€ par rapport à 2019, hausse due à une activité plus importante du laboratoire pour ses analyses concurrentielles et à une revalorisation des charges de personnel sur l'activité de DECI).

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAPITRE 77)

Les produits exceptionnels s'élèvent à 999K€ et sont majoritairement constitués des subventions perçues auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie au titre des actions de protection de la ressource (716k€).

REPRISES SUR PROVISIONS (CHAPITRE 78)

Les reprises de provisions pour l'année 2020 ont été détaillées dans la délibération 2020-093 présentée au Conseil d'administration du 18 décembre 2020 et se sont élevées à 2,66M€. Celles-ci concernent principalement les provisions pour travaux de gros entretien à hauteur de 2,28M€ au titre des renouvellements de charbons actifs en grains et de travaux de curage réalisés en 2020.

OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042)

Ce chapitre comporte la production immobilisée et l'amortissement des subventions. Il a enregistré un montant total de 11,75M€ au titre de l'exercice.

Les montants par type de dépenses se décomposent ainsi :

- Amortissement des subventions d'équipement reçues pour 1,3 M€ ;
- Production immobilisée : une part des dépenses réalisées par Eau de Paris sur sa section d'exploitation est neutralisée par des opérations d'ordre en recettes d'exploitation, afin de les transférer en section d'investissement. Cette opération permet de valoriser la valeur des travaux

effectués sur le patrimoine géré par Eau de Paris et financés par des tiers ainsi que les prestations exécutées par les personnels de la régie se rattachant à des opérations d'investissement. Sa valorisation s'élève en 2020 à 10,3 M€. Son léger retrait par rapport à 2019 (-0,8 M€), malgré une forte baisse des achats de travaux (-3,1M€), s'explique par une orientation accrue de l'activité du personnel d'Eau de Paris sur des opérations d'investissement (+2,3M€).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant définitif des mandats émis s'élève à 81,52M€ pour 96,92M€ de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 84%. En parallèle, les recettes s'élèvent à 81,68€.

Le solde d'exécution sur la section d'investissement enregistre un excédent de 156,88K€, non inclus le report excédentaire de l'exercice 2019.

1- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 81,52K€, en baisse de 15,2M€ par rapport à 2019.

Le principal poste de dépenses de cette section est traditionnellement constitué des chapitres d'opération résultant du schéma directeur d'investissement, décliné dans le plan quinquennal 2015-2020. Les crédits consommés sur les chapitres d'opération (chapitres 101 à 111) s'élèvent à 61,2M€, auxquels s'ajoutent 33,92K€ de cautions versées.

Les autres dépenses de la section d'investissement concernent le remboursement des emprunts contractés (8,38M€), les opérations pour compte de tiers (139,9K€) et les opérations d'ordre entre section (11,75M€).

LES CHAPITRES D'OPERATION (CHAPITRES OE 101 A OE 111)

Eau de Paris a mandaté en 2020 un total de 61,21M€ de dépenses d'investissement en chapitres d'opérations pour un crédit de 75,81M€ inscrit au budget supplémentaire, soit un taux d'exécution de 80,7 %.

Le montant des crédits de paiement et le réalisé par chapitre d'opération se répartit comme suit :

Intitulé du chapitre	BS 2020	Réalisé 2020
101 Captages et aqueducs	1 596 495,64	1 583 888,05
102 Protection et amélioration de la qualité	19 360 527,73	15 302 369,11
103 Réseau de distribution et transport, réservoirs, comptage des abonnés	27 355 043,32	22 746 008,81
104 Santé, sécurité, environnement	1 120 351,19	976 823,32
106 Rénovation et modernisation des usines de traitement	6 199 071,14	4 511 385,76
107 Bâtiments, terrains et équipements généraux	7 572 322,31	5 319 084,51
110 Développement soutenable	6 537 860,00	5 675 645,77
111 Eau non potable	6 070 212,12	5 096 697,41
TOTAL	75 811 883,45	61 211 902,74

Les principales réalisations de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Chapitre 101 : captage et aqueducs : 1,6 M€ dont 1,0M€ pour la réhabilitation des arcades de Moret de l'aqueduc du Loing.
- Chapitre 102, protection et amélioration de la qualité de l'eau : 15,3 M€ qui concernent quasiment exclusivement la modernisation de l'usine d'Orly.
- Chapitre 103, réseau de distribution, réservoirs, conduite et comptage d'abonnés avec 22,7 M€ dont les principaux chantiers sont :
 - o Le renouvellement de conduites de distribution et de transport : 11,9 M€ ;
 - o Le renouvellement des équipements de comptage et télérelève et la mise en conformité des branchements : 9,8 M€ ;
 - o La fin des travaux sur les réservoirs pour 0,5 M€ dont le traitement des épaufrures au réservoir des Lilas ;
 - o Des travaux dans les galeries pour 0,5 M€.
- Chapitre 104, santé, sécurité, environnement pour 1,0 M€ relatifs aux travaux de sécurité (clôtures sur les périmètres de protection notamment) et poursuite des mises en sureté des sites.
- Chapitre 106, rénovation et modernisation des usines de traitement avec 4,5M€ consacrés :
 - o Aux usines d'eaux souterraines pour 1,8M€ dont 1,0M€ portant sur la poursuite du renouvellement des modules membranaires de l'usine de Saint-Cloud,
 - o Aux usines d'eaux de surface pour 2,1M€,
 - o Aux installations parisiennes de relevage pour 0,6M€.
- Chapitre 107, bâtiments et matériels avec 5,3 M€ répartis entre :
 - o La maintenance et évolution des applications et infrastructures informatiques : 2,4 M€,
 - o Les travaux dans les bâtiments de la régie : 2,0 M€,
 - o L'acquisition d'engins et matériels (agricoles, laboratoire, véhicules) : 0,9 M€.
- Chapitre 110, développement soutenable avec 5,7 M€ répartis entre :
 - o Le renouvellement des pompes d'Orly : 5,4M€,
 - o Les acquisitions foncières et travaux de restauration des continuités écologiques : 0,3M€.
- Chapitre 111 : 5,1 M€ pour le renouvellement de réseau, de vannes et d'appareils hydrauliques sur le réseau d'eau non potable dont 3,7M€ au titre des travaux préalables à la libération du site d'Auteuil.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (CHAPITRE 16)

Est imputé sur le chapitre 16 le remboursement du capital des emprunts en cours. En 2020, la régie a remboursé 8,38M€ dont 4,26M€ auprès des établissements bancaires et 4,12M€ auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

L'encours total de la dette d'Eau de Paris au 31 décembre 2020 s'élève à 52,69M€.

Cet encours se répartit à hauteur de 61% en avances à taux zéro auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie (32,16 M€) et de 39% en emprunts bancaires (20,54 M€) correspondant principalement aux emprunts transférés par la ville à la création de la régie (financement des travaux de déviation de réseaux nécessaires à la réalisation du tramway sur les boulevards des Maréchaux).

La durée d'extinction de la dette, qui doit rester inférieure à 7 ans sur la durée du contrat d'objectifs, se situe à 0,9 an.

2- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des titres émis au cours de l'exercice 2020 est de 81,68M€, qui se décompose principalement de la façon suivante :

- 29,61M€ au titre de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;
- 45,76M€ au titre de la dotation aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs sortis ;
- 5,93M€ au titre des aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie sous forme de subventions ou de prêts à taux 0.

Le taux d'autofinancement d'Eau de Paris pour le financement de ses investissements reste élevé, il s'établit à 79,5% pour 2020.

Le solde de la section d'investissement affiche un excédent de 156,88K€. En reportant l'excédent cumulé à fin 2019, le solde à fin 2020 s'élève à 14,58M€ et participera au financement du programme d'investissement de l'année 2021.

DÉTERMINATION DU MONTANT DU RÉSULTAT ET DE SON AFFECTATION

Le compte administratif du budget principal d'Eau de Paris pour l'exercice 2020 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION

RECETTES :

Les recettes de l'exercice 2020 ont été évaluées à	309 429 260,00 €
Le montant des recettes constatées s'élève à	298 750 248,88 €
Excédent d'exploitation, au 31 décembre 2019, reporté	néant

DÉPENSES :

Les crédits de l'exercice 2020 ont été arrêtés à	309 429 260,00 €
Le montant des dépenses mandatées s'élève à	285 823 973,14 €
Déficit d'exploitation, au 31 décembre 2019, reporté	néant

BALANCE :

Recettes	298 750 248,88 €
Dépenses	285 823 973,14 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2020	12 926 275,74 €

Ainsi que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M49, relative aux services publics locaux de l'eau et de l'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2021, conformément à la décision d'affectation du résultat du Conseil d'administration.

INVESTISSEMENT :

RECETTES :

Les recettes de l'exercice 2020 ont été évaluées à	90 711 977,59 €
Le montant des recettes constatées s'élève à	81 682 148,35 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2019	14 420 077,79 €

DÉPENSES :

Les crédits de l'exercice 2020 ont été arrêtés à	96 924 900,45 €
Le montant des dépenses mandatées s'élève à	81 525 268,08 €
Déficit au 31 décembre 2019, reporté	néant

BALANCE :

Recettes	96 102 226,14 €
Dépenses	81 525 268,08 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2020	14 576 958,06 €

Ainsi que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M49, relative aux services publics locaux de l'eau et de l'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2021, en section d'investissement, au compte R 001.

Il est proposé au Conseil d'administration

- **D'arrêter le compte financier établi par l'Agent Comptable d'Eau de Paris pour l'exercice 2020 et de constater sa conformité avec le compte administratif 2020 ;**
- **D'approuver le compte administratif du budget « eau » d'Eau de Paris pour l'exercice 2020.**

